



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 31 août 2023

### **MISE EN GARDE DES CONSOMMATEURS DES HAUTES-PYRÉNÉES : JOUETS NON CONFORMES ET DANGEREUX**

Le préfet des Hautes-Pyrénées appelle à la vigilance des consommateurs lors de l'achat de jouets de type peluches vendus **plus particulièrement dans le cadre de circuits de distribution tels que les marchés, fêtes foraines, sites touristiques, foires** où les opérateurs sont souvent peu au fait de la réglementation relative à la sécurité des jouets.

En effet, lors d'un contrôle mené sur un marché de plein air mi-août 2023, les inspecteurs de la concurrence, consommation et répression des fraudes ont constaté la mise en vente de :

- chiens en peluche, de différentes couleurs, contenant un boîtier de piles déclenchant le déplacement et des aboiements, dépourvus de mentions obligatoires et dont les yeux ont pu être retirés sans force avec le doigt le jour du contrôle. Ces jouets ressemblent fortement aux jouets ayant fait l'objet en août 2022 du retrait-rappel 2022-08-0061 (à cause du détachement de petits éléments, publié sur le site internet : [rappel.conso.gouv.fr](http://rappel.conso.gouv.fr)) ;
- des peluches « bubble tea » manifestement destinées à des enfants de moins de 3 ans, sans les informations relatives à l'identification d'un responsable (importateur/fabricant), à la traçabilité (numéro de lot), aux avertissements spécifiant les limites d'utilisation appropriées (au moins un âge minimum) imposées par le décret 2010-166 du 22 février 2010 relatif à la sécurité des jouets. Ces jouets possédaient une fermeture éclair permettant l'accès direct au rembourrage par les enfants. Ces petites parties peuvent être ingérées par les jeunes enfants et sont susceptibles d'entraîner un étouffement.

**Pour être alerté des produits dangereux, les consommateurs peuvent consulter le site Rappel Conso : <https://rappel.conso.gouv.fr>**

#### **POUR RAPPEL**

Vérifiez bien que la peluche (ou le porte-clés peluche) porte le marquage CE. Les peluches et porte-clés peluches étant destinés aux enfants de moins de trois ans, ils ne doivent donc pas porter le logo de restriction d'âge 0/3. Par ailleurs, pour des questions de traçabilité, le jouet doit être identifiable (numéro de lot/série...) et l'adresse, a minima, du fabricant doit être présente sur le jouet. Enfin, si vous voyez que les yeux, le nez ou tout autre petit élément de cette peluche s'arrachent facilement, que les coutures sont lâches, que la fibre présente dans le rembourrage de la peluche est facilement accessible, que l'anneau du porte-clés est facilement détachable, n'achetez pas le jouet ! Il présente un risque pour votre jeune enfant en cas d'ingestion.